

## Le second épisode orageux provoque encore d'importants dommages

Accalmie du côté du ciel pour le week-end



Le second épisode orageux provoque encore d'importants dommages

Après l'épisode du mardi 20 juin, le département du Gers avait été placé en **vigilance orange**

Depuis le mardi 20 juin à 21h, le préfet du Gers a déclenché le Centre Opérationnel Départemental suite à de violents passages orageux principalement sur le nord-ouest du département. Les services de l'État sont mobilisés ainsi que les associations de protection civile. Les maires des communes concernés ont déclenché leur Plan Communal de Sauvegarde.

Situation à 03h00 le jeudi 22 juin : Le point par les services de la préfecture

Une centaine de pompiers et une trentaine de véhicules engagés. Au total, 237 interventions ont été traitées ou sont en attente.

- Secteur 1 : Riscle
- Secteur 2 : Plaisance > la situation s'améliore
- Secteur 3 : Condom
- Secteur 4 : Lasserade et Préchac
- Secteur 5 : Mouchan
- Secteur 6 : Aignan, Sabazan, Margouët-Meymes et Averon-Bergelle

**Axes routiers : la plus grande vigilance est demandée aux usagers de la route. Ne vous engagez pas sur les routes inondées.**

**Routes encore fermées à la circulation :**

- RD 3 à Tasques / Pouydraguin / Termes-d'Armagnac / Sarragachies / Maulichères
- RD 35 à Vic-Fezensac / Castillon-Debats / Roquebrune
- RD 173 à Termes d'Armagnac / Izotges
- RD 931 à Condom / Mouchan
- RD 931 à Condom / Ligardes > en cours de réouverture
- RD 930 à Valence / Condom > en cours de réouverture
- RD 946 à Riscle / Saint-Mont
- RD 109 à Marguestau / Ayzieu
- RD 215 à Jegun
- RD 218 à Castet-Arrouy / Lectoure / Sainte-Mère
- RD 525 à Miradoux

- RD 281 à Miradoux / Peyrecave

**Coupures d'électricité** : Enedis : 7355 foyers privés d'électricité sur 90 communes impactées

**Eau potable** : Des risques de coupures d'eau sont à prévoir sur les communes de Miradoux, Flamarens et Peyrecave. Les abonnés sont prévenus et des bouteilles d'eau seront distribuées.

Conseils à suivre :

- Éviter tout déplacement
- Ne pas s'engager sur une route inondée
- Respecter les signalisations mises en place
- Ne pas descendre dans les sous-sols
- Se rapprocher de l'autorité municipale pour l'hébergement d'urgence
- Se tenir informé de l'évolution de la situation météorologique sur <https://vigilance.meteofrance.fr/fr/gers>
- S'éloigner des arbres et des cours d'eau
- Éviter d'utiliser les appareils électriques

**Dégâts sur les communes et procédures à venir :**

Compte tenu des dégâts constatés, le préfet du Gers informe d'un traitement prioritaire des demandes de reconnaissance de catastrophe naturelle déposées suite aux intempéries qui ont frappé le département. Pour toute demande, s'adresser à : **[pref-defense-protection-civile@gers.gouv.fr](mailto:pref-defense-protection-civile@gers.gouv.fr)**